

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 18 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le Mardi 18 juillet à 18H30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS)

Date de la convocation :

08 juillet 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

Présents : Mme CORDEVANT, M. COUTEAU, M. BEAUDON, M. BODA, M. BUREAU, M. CHENU, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETE, M. RAVERDY, M. TORDEUX.

Absents excusés : Mme HUGUE, M. ENGRAND, M. GAGE et M. MADIOT

Modification du Règlement des Transports Scolaires	Rapport
	N°2

Suite aux différentes réunions faites avec les Maires mais également avec les Secrétaires de Mairie, de nombreux aménagements et modifications doivent être apportés au Règlement des Transports Scolaires adopté le 13 décembre 2016 et le 2 mai 2017.

Sont concernés par de nouvelles rédactions, les articles 4.1, 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 6.2, 6.4, 6.5 et 7.1.5.3.

La numérotation de l'article 4 a été revue.

Le règlement modifié est joint en annexe.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical du SITUS d'adopter cette nouvelle rédaction.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification des articles 4.1, 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 6.2, 6.4, 6.5 et 7.1.5.3 du Règlement des Transports Scolaires. La numérotation de l'article 4 a été revue.

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 21 juillet 2017
Pour extrait conforme,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
21 JUIL. 2017

